

Date de convocation
4 mars 2021
Date d'affichage du compte rendu
15 mars 2021
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un et le neuf mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de la commune, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. LORRY, B. BAGET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, M. PULVINET, C. BERDUCQ, L. POUTS SAINT GERME, M-C. LALANNE, G.CAMY, V. LABORDE

Avait donné pouvoir : Mme A-L.POMME-CASSIEROU à Mme PULVINET.
Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

INFORMATIONS DIVERSES

Voirie :

Monsieur Tastet présente un point information sur les travaux de voirie et sur les programmes électrification :

- Rue des Trois fermes.
- Rue de la Gare.
- Sécurisation des départementales.

Bâtiments :

Monsieur Baget présente un point information sur les projets en cours : consultation des entreprises pour le city stade et le projet photovoltaïque sur les courts de tennis.

Projet Ecole - Centre bourg :

En raison de l'intérêt suscité par le projet de réhabilitation de l'école et du centre bourg, le Maire propose des réunions du conseil municipal régulières et spécifiques sur ce sujet en fonction des rencontres avec les techniciens.

Sécurité CD937 :

Une écluse pour réduire la vitesse et sécuriser la sortie de la rue des Coteaux a été mise en place provisoirement et à l'essai.

Mobilité :

Pilotée par la CCPN, une étude de pistes cyclables sur le chemin latéral et sur le CD937 est en cours.

Centre de vaccination :

Le Maire informe qu'un centre de vaccination sera ouvert dans les prochains jours à la salle du fronton de Bénéjacq. La prise de rendez-vous s'effectue à partir de la plateforme Doctolib.

DELIBERATIONS

Emplacement multi stade :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux emplacements ont été évoqués pour implanter le multi stade : le stade du bas, emplacement cadastré B674 et le stade du haut, emplacement cadastré ZB69. Il rappelle les avantages et inconvénients que présentent chacun des lieux et qui ont été débattus lors du dernier conseil.

Il propose au Conseil Municipal de choisir l'emplacement du multi stade, et de l'autoriser à signer la convention tripartite du Budget participatif avec le département et le comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 4 voix CONTRE, décide de choisir l'emplacement cadastré ZB69 et autorise le Maire à signer la convention tripartite avec le département et le comité des fêtes.

Mise à disposition du lavoir de Bezing :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de la réalisation des travaux de restauration sur le lavoir de Bezing, la Commune a sollicité la mise à disposition à titre gratuit du lavoir auprès de sa propriétaire, la Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure avec la Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin une convention de mise à disposition à titre gratuit du lavoir, approuve la convention de mise à disposition qui lui est présentée et autorise le Maire à signer cette convention avec la Société d'Irrigation de la Plaine du Lagoin, représentée par Monsieur Pierre MARQUE BEROT.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il propose au Conseil Municipal d'autoriser les dépenses d'investissement suivantes :

Remplacement battant cloche église	1 162.20 €
Travaux électriques création salle de classe	1 965.24 €
Total	3 127.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les dépenses d'investissement proposées ci-dessus ; précise que ces dépenses seront reportées au budget primitif 2021.

Adhésion mission archive CDG :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le CDG des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques. La commune de Boeil-Bezing est déjà adhérente à la Mission Archives (délibération du 23 juin 2009). Toutefois, le CDG ayant modifié le contenu de la Convention d'adhésion, il convient de délibérer à nouveau pour adhérer aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter de ce jour à la prestation Archives du Pôle Missions temporaires du CDG, autorise le Maire à signer la convention et la demande d'intervention.

Annulation délibération 2020-4-5 : forfait communal frais de scolarité :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 30 juin 2020, pour solliciter, lors d'une dérogation scolaire de parents habitant une autre commune, un forfait communal à la commune de résidence de 630 €. Le Maire expose au Conseil Municipal la possible fermeture d'une classe pour manque d'effectif et propose d'annuler la délibération 2020-4-5 et de ne plus solliciter de frais de scolarité aux communes de résidences des parents demandant de dérogation scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la précédente délibération et de ne plus appliquer de forfait communal.

A Boeil-Bezing, le 15 mars 2021

Le Maire,
Marc DUFAU

